

Le 19 juin 2017

**MFPC : MONITORAT FEDERAL PAGAIES COULEURS 2017-2018
CONDITIONS D'ADMISSION RECYCLAGE ou VAEF**

Examen prévu le 21 avril 2018

Référentiel : MONITEUR FEDERAL PAGAIES COULEURS, MFPC, Règlement fédéral du 29/06/2012

(Chèque club, aucune inscription personnelle)

Lien avec le site fédéral des diplômés bénévoles :

<http://www.ffck.org/federation/formation/encadrement-benevoles/#1454082179247-5504044b-d9c6>

Le règlement fédéral du 29/06/2012 du MFPC est en ligne sur le site FFCK.

www.ffck.org/wp-content/uploads/2016/01/reglement_MFPC_290612.pdf

MFPC Recyclage du Monitorat

Les exigences préalables requises sont :

Être titulaire de la licence Canoë Plus.

Être titulaire du titre de Moniteur Fédéral.

Être titulaire d'au moins deux Pagaies Bleues nouvelle formule ou 2 Pagaies Rouges ancienne formule.

Être titulaire du Prévention Secours Civil de niveau 1 (PSC1) ou équivalent.

Posséder l'attestation « Natation / Sauvetage » (cf. annexe I du règlement MFPC).

Être titulaire de l'habilitation H1 « Cadre Certificateur Pagaies Couleurs » : les anciens monitorats sont maintenant transformés en MFPC lors du recyclage **avec les compétences des Pagaies Couleurs acquises dans les différents milieux.**

Forfait 50€ . Chèque à l'ordre du CRPLCK.

Nota : un moniteur peut se recycler au-delà de la date limite des 5 ans à condition de réaliser les tests de sécurité demandés par le jury.

Les exigences préalables requises à la certification sont :

Avoir validé l'UC 4 « Être capable de garantir les conditions de sécurité dans le cadre de ses prérogatives d'exercice » Les épreuves de l'UC4 sont choisies par le jury le jour de l'examen.

Soutenir vos compétences CK lors de l'entretien avec le jury à l'examen.

Envoi de vos dossiers complets le 7 avril 2018 dernier délai :

A : Daniel BEAUMONT

19 rue des Paux d'Ardoise

49320 SAINT JEAN DES MAUVRETS

Avec la fiche d'inscription remplie et le chèque

Examen MER : février/mars 2018 Île d'Yeu : date à définir

Avoir validé l'UC 4 « Être capable de garantir les conditions de sécurité dans le cadre de ses prérogatives d'exercice » Les épreuves de l'UC4 sont choisies par le jury le jour de l'examen.

Soutenir vos compétences CK lors de l'entretien avec le jury à l'examen.

Examen EVI le 21 avril 2018 :

Avoir validé l'UC 4 « Être capable de garantir les conditions de sécurité dans le cadre de ses prérogatives d'exercice » Les épreuves de l'UC4 sont choisies par le jury le jour de l'examen.

Soutenir vos compétences CK lors de l'entretien avec le jury à l'examen.

Bulletin d'inscription

Nom : Prénom : N° de licence CC+ :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tel : Portable
Date de Naissance : Club : Visa président de club :
Adresse mail perso ou à défaut du club (obligatoire) :

Préciser votre choix : MER ou EVI (Entourer votre choix)

Forfait 50€ Chèque à l'ordre du CRPLCK

(Chèque club, aucune inscription personnelle)

Contacts : CREF CRPLCK : Daniel BEAUMONT, Olivier BOIVIN

Pour de plus amples renseignements n'hésitez pas à contacter
Daniel BEAUMONT 09 52 19 27 50 mél : cref.paysdeloire@ffck.org
Olivier BOIVIN 06 87 09 18 22 mél : oboivin@ffck.org